

VILLE DE CAP-CHAT

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2023, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat pour l'exercice financier 2024.

Le calendrier a été établi tel que décrit au tableau ci-dessous. Les séances se tiendront à l'heure et au local habituel, soit à 20h00, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy sise au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat.

Lundi, 08 janvier	Mardi, 02 juillet
Lundi, 05 février	Lundi, 05 août
Lundi, 04 mars	Mardi, 03 septembre
Mardi, 02 avril	Lundi, 07 octobre
Lundi, 06 mai	Lundi, 04 novembre
Lundi, 03 juin	Lundi, 02 décembre

Conformément à la Loi, si un changement est apporté au calendrier des séances, un avis public en ce sens sera donné à la population indiquant le jour, l'heure et l'endroit de ladite séance.

Cap-Chat, le 15 novembre 2023

Yves Roy Directeur général et greffier

YR/ml